

Règlement du jeu gratuit et sans obligation d'achat « L'anniv le jeu »

Article 1 :

La société CASTORAMA France, SAS dont le siège social est basé à C.S. 50101 Templemars, 59637 Wattignies Cedex - RCS Lille B 451 678 973, organise « L'anniv le jeu », gratuit et sans obligation d'achat du 5 au 17 avril 2023 uniquement en ligne sur le site www.castorama.fr.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes morales et du personnel de la société CASTORAMA, de toute personne ayant collaboré à la conception et/ou à la réalisation du jeu ainsi que leur conjoint ou membres de leur famille.

Article 3 :

L'anniv le jeu se déroule de la manière suivante :

- Le client se rend sur le site www.jeu-anniversaire-castorama.fr
- Le client remplit le formulaire en ligne (nom, prénom, adresse email, magasin de préférence et numéro de téléphone)
- Il accède ensuite à une mécanique de jeu appelée "Rattrape tout" lui permettant d'accéder à l'instant gagnant si celui-ci atteint un score de 1500 points minimums.
- Si le client a obtenu assez de point, il arrive ensuite sur une animation de type « Instant Gagnant », qui déterminera de manière aléatoire s'il a gagné ou non.
- Si le client a perdu, il est invité à retenter sa chance dès le lendemain, le jeu étant limité à une participation par personne et par jour. Il est également automatiquement inscrit au tirage au sort final.
- Si le client a gagné, il est automatiquement inscrit au tirage au sort final et il reçoit sa carte cadeau dématérialisée par email quelques minutes après sa participation.

Sur le site internet, une participation par jour et par personne sera acceptée du 5 au 17 avril 2023. L'ensemble des participants seront inscrits au tirage au sort final qui aura lieu la semaine du 2 mai 2023.

Article 4 :

Pour la première étape du jeu (instant gagnant) : un total de 44 000€ TTC de cartes cadeau Castorama sont à gagner.

Pour le tirage au sort final qui aura lieu la semaine du 2 mai 2023, un client tiré au sort gagnera 1000€ TTC pour réaliser les achats de son choix chez Castorama. Les 1 000€ devront impérativement être dépensés en matériel et/ou main d'œuvre chez Castorama (hors livraison).

L'ensemble des produits vendus par Castorama seront éligibles.

Au total sur la période, les lots suivants seront gagnés sur le principe de l'instant gagnant :

- 250 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 20€
- 380 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 30€
- 390 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 40€
- 240 cartes cadeaux Castorama d'une valeur unitaire de 50€

Soit un total de 44 000€ de carte cadeau Castorama.

En aucun cas les lots ne pourront être repris ni échangés contre leur valeur en espèces, ni sous aucune autre forme quelle qu'elle soit. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu. (Même nom et/ou même adresse et/ou même adresse IP). Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière

plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant ainsi que son gain. Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé. En cas de participation frauduleuse, le lot remporté sera annulé.

Carte cadeau valable exclusivement dans les magasins Castorama de France et sur www.castorama.fr. Valable du 5 avril 2023 au 5 juillet 2023. Utilisable en une ou plusieurs fois dans la limite de sa valeur. Ne peut donner lieu à un remboursement même partiel, ni être portée au crédit d'un compte bancaire ou d'une carte bancaire. Elle ne peut être ni échangée, ni revendue, ni remplacée en cas de perte, de vol ou de dépassement de la date de fin de validité. Elle ne peut pas faire l'objet d'escompte. Une carte cadeau Castorama ne peut être achetée avec une autre carte cadeau Castorama et/ou multi enseignes, ni avec des bons d'achats Castorama, ni avec une carte Castorama provisoire et ni avec un chèque. Les cartes cadeaux ne peuvent être acceptées pour tout achat supérieur à 3 000€.

S'agissant du lot final d'une valeur de 1 000€, le gagnant disposera d'un délai de six mois à compter de l'annonce du résultat par mail pour faire valoir son gain auprès du magasin.

Castorama se réserve la possibilité, à tout moment si les circonstances l'exigent et notamment en cas d'évènement indépendant de sa volonté, de remplacer, de substituer, de remplacer, sans préavis les dotations par des dotations d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes ou supérieures, sans qu'aucune réclamation puisse être formulée et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Les dotations non gagnées en raison d'un nombre de participants inférieur au nombre de dotations ci-dessus visés seront purement et simplement annulés et demeureront la propriété de Castorama.

Article 5 :

Toute dotation de l'instant gagnant non réclamée par les gagnants après le 10 juin 2023 ne sera pas attribuée.

Pour le lot final, Castorama contactera le gagnant par téléphone la semaine du 2 mai 2023. Il sera ensuite mis en contact avec le magasin Castorama le plus proche de chez lui pour la réalisation de son projet.

Il est précisé qu'entraîneront l'annulation et la perte de la dotation, sans que la responsabilité de Castorama puisse être engagée :

- La renonciation par le gagnant à sa dotation pour quelque raison que ce soit ou l'impossibilité pour ce dernier de bénéficier de sa dotation pour des circonstances hors du contrôle de Castorama ;
- L'impossibilité de distribuer la dotation pour des raisons indépendantes de la volonté de Castorama ;
- L'impossibilité pour le gagnant de prouver son identité, son âge ne correspondait pas à ce qui avait été indiqué lors de son inscription ;
- L'obtention de la dotation de façon anormale, en violation du Règlement ou par le biais de manipulations techniques, d'intrusion, de tentative d'intrusion ou d'actes de piratage sur les serveurs du Site ou sur le Site visant à fausser la loyauté du Jeu.

Dans ces hypothèses, les dotations seront purement et simplement annulées et resteront la propriété de Castorama, qui se réserve, en outre, tous droits de poursuites judiciaires à l'encontre de l'auteur de la fraude.

Castorama ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des dotations par les gagnants

Il est d'ores et déjà précisé que Castorama ne saurait être tenue pour responsable dans le cas où les gagnants ne pourraient être contactés pour une raison indépendante de sa volonté.

Article 6 :

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 7 :

Ce règlement est disponible sur www.castorama.fr à l'adresse www.castorama.fr/reglement-jeu-anniversaire.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à cette adresse : Castorama France, Service Client, C.S. 50101 Templemars – 59637 Wattignies Cedex. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

Article 8 :

Les données personnelles d'identification et de contact (ci-après « les informations ») notifiées comme obligatoires par un astérisque collecté sont nécessaires pour permettre :

- votre participation au Jeu, incluant l'inscription, les réponses apportées le cas échéant, la désignation des gagnants et la remise des prix, fondée sur l'exécution du présent règlement de jeu [art. 6 1. b) du RGPD] ;
- de vous adresser des communications commerciales liées à notre actualité, sondage, meilleures offres et bons plans, fondée sur votre consentement [art. 6 1.a) du RGPD].

Ces informations sont enregistrées dans un fichier informatisé par Castorama France, telle qu'identifiée à l'article 1, agissant en qualité de responsable de traitement.

Les informations collectées seront communiquées aux départements de Castorama France ainsi qu'aux sous-traitants ayant besoin d'en connaître pour les finalités mentionnées ci-dessus.

Les informations collectées seront conservées pour :

- la participation au Jeu jusqu'à l'attribution des lots augmentée ou alternativement leur abandon dans les conditions de l'article 5, augmentée d'une durée de deux (2) mois ;
- l'envoi de communications jusqu'au retrait de votre consentement ou trois (3) ans après le dernier contact de votre part.

En application de la réglementation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit de retirer votre consentement à tout moment pour le traitement basé sur celui-ci, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort des données après décès, qui s'exercent grâce au formulaire en ligne à l'adresse https://gdpr.kfplc.com/#!/SAR?Session=cr_1 ou par courrier postal à l'attention du DPO (Direction juridique) à l'adresse mentionnée à l'article 1.

En cas de doute raisonnable sur l'identité du demandeur ou selon la nature de la demande, des vérifications préalables pourront être réalisées. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Article 9 :

La société organisatrice se réserve le droit de modifier, interrompre ou annuler ce jeu si elle estime que les circonstances l'exigent, notamment en cas de force majeure, et sans que la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée.

Article 10 :

Conformément aux lois régissant les droits de propriété intellectuelle et le droit d'auteur, l'utilisation de tout ou partie des éléments faisant l'objet d'un droit de propriété intellectuelle ou protégé par le droit d'auteur reproduits dans le cadre de ce Jeu est strictement interdite, sauf autorisation écrite et préalable de Castorama.

Article 11 :

Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu, concernant notamment sa validité, son interprétation et, ou son exécution, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du TGI de Lille, sauf compétence d'ordre public.